

Dernière mise à jour : 26 novembre 2020.

TITRE I

Attribution d'une étape du Circuit Jeunes Loire

Article 1-0 Définition

Le Circuit Jeunes Loire (CJL) est un circuit de tournois jeunes chapeauté par le Comité Départemental de la Loire de Badminton (CDLB ou comité). Les étapes de ce circuit sont des tournois organisés par les clubs de la Loire et planifiés en début de saison selon les modalités et le calendrier ci-dessous.

Article 1-1-2 Contractualisation comité-clubs

Le comité propose que les clubs ayant une École Française de Badminton (EFB) labellisée (1 étoile minimum donc) soient prioritaires sur l'organisation d'une étape du CJL. Si certains clubs parmi ceux-ci se sont vus refusés l'organisation d'une telle étape sur la saison N, ils seront prioritaires par rapport aux autres sur la saison N+1.

Article 1-2 Calendrier

Chaque saison, la responsabilité d'une étape du CJL est attribuée à un club. Chaque club est sollicité par le comité en fin de saison pour planifier le calendrier de la saison suivante. Le comité en lien avec les clubs propose pour chaque étape du circuit les catégories des joueurs concernés et les tableaux.

Article 1-3 Attributions

Les dates des compétitions seront attribuées par le comité aux clubs et feront l'objet d'une parution dans un calendrier récapitulatif pour la saison en cours.

TITRE II

Organisation des étapes du Circuit Jeunes Loire

Article 2-0 Organisateur

Le club organisateur est responsable de l'organisation en respect avec le cahier des charges : mise à disposition d'un gymnase, restauration rapide, tenue de la table de marque, envoi des résultats.

Tous les matchs se jouent en volants plumes homologués par la FFBaD. Les volants sont à la charge des joueurs.

La compétition doit commencer au plus tôt à 8h30.

Article 2-1 Autorisation et déclaration

Pour les étapes du CJL, le comité, en lien avec les organisateurs, fait la demande d'autorisation sur Poona.

Les clubs organisant un tournoi étape du CJL devront avoir une capacité d'accueil de 7 terrains minimum. Si l'organisateur ne peut pas proposer 7 terrains, une demande de dérogation devra être faite auprès du comité.

Le tournoi pourra s'organiser sur deux salles mais dont la distance entre les deux reste raisonnable.

Article 2-2 Tarif réglementé

Le prix de l'inscription pour les étapes du CJL peut être revu chaque année au conseil d'administration du comité. Il est de 7 euros pour un tableau.

Article 2-3 Promotion

L'organisateur doit faire parvenir au minimum 1 mois avant la compétition la plaquette et la fiche d'inscription (soumises en aval à l'approbation du comité) aux clubs de la Loire et des départements voisins.

Article 2-4 Réglementation

La compétition répondra au cahier des charges du règlement général des compétitions présent sur le Guide du Badminton.

Elle devra se dérouler notamment en la présence d'un ou plusieurs juges arbitres de niveau ligue accrédité minimum ou à défaut la compétition sera à déclarer en promobad. Idéalement le juge-arbitre est du club hôte (c'est possible car sur poona l'organisateur est le comité). Si le club n'en a pas, il peut demander l'aide de la commission officiels techniques du comité pour en trouver un.

Article 2-5 Rôle du comité

Le club hôte peut demander une aide technique au comité par l'intermédiaire de ses membres.

Article 2-6 Officiels

Lorsque le tournoi est placé sous le contrôle d'un ou plusieurs juges-arbitres, les indemnités, les frais de déplacement des juges-arbitres sont à la charge du comité. Le reste du coût (hébergement, restauration) est à la charge du club organisateur.

Article 2-7 Joueurs ciblés

Chaque tournoi, étape du CJL, est ouvert aux joueuses et joueurs des clubs de la Loire ainsi qu'à celles et ceux des clubs des départements voisins.

Article 2-8 Droits d'inscriptions

Le comité facture les inscriptions des joueuses et joueurs et encaisse leur montant. En fin de saison, la somme moyenne des inscriptions est calculée et est reversée à chaque club organisateur par le comité. Ce mécanisme de "pot commun" peut inclure toutes les actions déléguées par le comité aux clubs, et pas seulement les tournois du CJL.

TITRE III

Modalités pratiques des étapes du Circuit Jeunes Loire

Article 3-0 Joueurs autorisés

Le Circuit Jeunes Loire est ouvert aux licenciés de la FFbAD des catégories minibad, poussin, benjamin, minime, cadet et junior.

La compétition se déroule en poule unique de 4, 5 ou 6 ou sous forme de plusieurs poules suivies d'une phase avec élimination directe.

Dans la mesure du possible, la formule à retenir par l'organisateur sera un tableau avec 2 poules de 4 joueurs suivi d'une finale.

Ces poules sont constituées au sein de chaque catégorie d'âge par classement/niveau de jeu et sont validées par le cadre technique départemental.

Un joueur peut se surclasser en catégorie d'âge supérieure.

Article 3-1 Mode d'arbitrage et temps de repos

Les CJL se déroulent en auto-arbitrage quelle que soit la catégorie. Cependant, tous les joueurs participant aux étapes du CJL sont tenus de scorer si la table de marque le leur demande. L'organisateur veillera à ce que les poussins soient le plus souvent accompagnés soit par un adulte désigné par la table de marque soit par un autre joueur, en aucun cas par les parents.

Les joueurs disposent d'un temps de repos réglementaire de 20 minutes entre 2 matchs. Le juge-arbitre peut décider de l'augmenter s'il le juge nécessaire ou de le raccourcir avec l'accord du ou des joueur(s) concerné(s) si besoin.

Le temps de préparation sur le terrain est fixé à 3 minutes. Le juge-arbitre peut décider de le réduire ou de l'augmenter si le bon déroulement de la compétition le nécessite. Il est raisonnable de rappeler que ce temps ne doit pas constituer l'échauffement des joueurs mais simplement une prise de repères sur le terrain, l'échauffement réel se fait avant l'arrivée sur le terrain.

Article 3-2 Comptage des points

Le comptage de points retenus sera le mode le plus classique avec 2 sets gagnants de 21 points.

Article 3-3 Spécificité des poussins et minibads

Pour les catégories poussin et minibad :

- La longueur du terrain sera diminuée de 72 cm correspondant au couloir du fond de service de double. Les poteaux seront abaissés à une hauteur de 1.40m et le filet, en son centre, sera abaissé à une hauteur d'1.374m.
- Le tableau poussin (phase de poule et phases finales) s'effectuera sur une durée correspondante à une amplitude de 4 heures au maximum.

Article 3-4 Devoirs de l'organisateur

L'organisateur est responsable de l'organisation sportive en respect avec le cahier des charges :

- Réserver des installations sportives
- Faire parvenir le règlement intérieur aux juges-arbitres
- Envoyer la plaquette publicitaire du tournoi 1 mois au moins avant la date du tournoi
- Faire les tableaux
- Installer et ranger la salle
- Assurer une restauration rapide
- Tenir la table de marque
- Mettre en place le scoring pour les poussins (avec des joueurs d'autres catégories ou des adultes volontaires)
- Remettre les récompenses (coupes et médailles) données par le comité
- Envoyer par mail les résultats de l'étape aux clubs participants et au comité
- Envoyer le fichier des résultats au cadre technique dans les 5 jours qui suivent la compétition.

L'organisateur doit veiller avec le ou les juges-arbitres à ce que le plateau de jeu soit exclusivement réservé aux joueurs appelés pour leur match, juges-arbitres, scoreurs, membres de l'organisation et entraîneurs pour le coaching.

Le coaching sera autorisé à raison de deux personnes par joueur au maximum, uniquement lors des pauses à 11 ou fin de set.

Article 3-5 Organisation des tableaux

Le tirage au sort devra être effectué au moins 8 jours avant la date du tournoi.

L'organisateur compose les tableaux en concertation avec le cadre technique selon les critères suivants :

- Composition ou non de plusieurs poules uniques (TOP A, TOP B, TOP C, etc.), en fonction du nombre de participants
- Les inscriptions sont limitées pour garantir des poules uniques et des horaires raisonnables. En fonction de la taille des tableaux (poules de 3, 4, 5, etc...) l'organisateur devra limiter le nombre de participants : l'ordre de grandeur recommandé est de **10 à 13 joueurs maximum par terrain** disponible.
- Les poules sont constituées en tenant compte :
 - o du classement CPPH à la date du tirage au sort (pour le découpage en « tops »)
 - o de l'avis du cadre technique départemental (notamment pour les joueurs surclassés), les catégories poussins/cadets-juniors se joueront le matin (début 8h30 au plus tôt, fin à 15h au plus tard). Les catégories benjamins/minimes l'après-midi (début 12h30 au plus tôt, fin à 18h30 au plus tard).
- Idéalement, chaque tableau se joue sur une amplitude horaire de 4 heures maximum.
- Les tableaux devront avoir été validés par les juges-arbitres 6 jours avant la compétition.
- L'organisateur envoie les convocations aux clubs 4 jours minimum avant la compétition par mail (le club doit confirmer la réception du message) et en ligne sur le site du comité : www.badminton42.fr (première page ou rubrique « compétitions jeunes »). Les convocations pourront être modifiées jusqu'au maximum 2 jours avant la compétition. Passé ce délai aucune modification ne sera possible.

Article 3-6 Réclamations et remboursements

Les droits d'engagement d'un joueur forfait ne seront remboursés que sur présentation d'un certificat médical.

Les réclamations éventuelles doivent être signalées au Juge-Arbitre qui les notera sur son rapport ou envoyées par écrit ou par mail au responsable de la commission départementale jeunes dans les 3 jours suivant la compétition.



TITRE IV

Modalités pratiques de l'étape de Sorbiers

Article 4-0 Date et lieu

L'étape du Circuit Jeunes Loire aura lieu le dimanche 09 janvier 2022 à Sorbiers, salle Omnisports (7 terrains), rue du stade 42290 Sorbiers.

Article 4-1 Officiels désignés

Le Juge-Arbitre sera Bernard Bouret, l'organisateur du tournoi Cédric Dépalle et le GEO responsable de l'étape Johan Guigon.

Article 4-2 catégories et tableaux

Les catégories et tableaux ouverts seront :

- Simples Hommes et Simples Dames Poussins, Benjamins, Minimes et Cadets/Juniors.

Article 4-3 Inscriptions

Les inscriptions des joueurs se feront par club et devront être envoyées avant le 31/12/2021 par mail au responsable du tournoi : tournoi@badminton-sorbiers.fr

Le droit d'engagement par joueur est fixé à 7€ comme le précise l'article 2-2.

Pour les clubs de la Loire, une facture sera adressée à posteriori par le CDLB.

Pour les clubs des autres départements, ils devront s'inscrire en ligne et payer en ligne (via la marketplace). Seuls les joueurs ayant réglé par avance leur inscription seront inscrits.

Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et le juge arbitre sur la base du CPPH au 30/12/2021.

Article 4-4 Structures

Tout volant touchant les infrastructures fixes ou mobiles (panneaux, lampes, filins...) sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être engagé 2 fois par service.

Article 4-5 Volants

Les matchs se joueront uniquement avec des volants plumes. Les volants seront à la charge des joueurs : en cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle (Babolat Grade 4).

Article 4-6 Nombre de joueurs

Les organisateurs se réservent la possibilité de n'accepter que le nombre d'inscrits permettant le bon déroulement du tournoi. Dans le cas où le nombre d'inscrits serait trop important dans une catégorie pour que cette contrainte soit respectée, priorité serait donnée aux inscriptions de joueurs/joueuses de la Loire, puis si ce critère n'est pas suffisant, priorité serait donnée aux inscriptions reçues le plus tôt dans l'ordre chronologique.

Article 4-7 Forfaits

Tout forfait doit être signalé aussitôt par téléphone à l'organisateur. Si le forfait est déclaré après le tirage au sort, le joueur doit se justifier :

- de préférence par mail à : sophie.bluy@badminton-aura.org

- par courrier à : Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton ; 37 route du Vercors ; 38500 Saint Cassien. Le délai est de 5 jours maximum (cachet de la poste faisant foi) après la date de début de la compétition.

Article 4-7 Contacts

En cas de problème le jour du tournoi, vous pouvez contacter par téléphone :

- La table de marque au 06 74 79 13 06
- Le Juge-Arbitre au 06 14 40 28 69

TITRE V Gestion COVID 19

Article 5-1 Protocole

Dans le cadre de la pandémie à la COVID 19, toute personne (organisateur, joueurs officiels, accompagnants, conseillers) participant à la manifestation se doit de respecter le protocole imposé par la fédération et les collectivités locales ainsi que les gestes barrières classiques.

Article 5-2 Sanctions

Toute personne ne respectant pas le protocole défini à l'article 5-1 sera exclue de l'infrastructure et de la compétition.

Article 5-3 Cas

Toute personne étant diagnostiquée cas positif à la COVID 19 sera automatiquement retirée des tableaux ainsi que toute personne considérée comme cas contact en cours d'isolement. Les cas avérés ou contacts doivent le plus rapidement possible informer l'organisation de leur cas, ils seront considérés comme forfait involontaire et devront être justifiés auprès de la ligue AURA comme tout autre forfait.

Le Juge-Arbitre

Le club organisateur

BOURET BERNARD



DEPALLE CEDRIC

